



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 44637

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la gynécologie médicale. Il lui rappelle que cette formation a été supprimée en 1986. Elle était alors particulièrement complémentaire d'une autre spécialité, la gynécologie obstétrique. L'existence de ces deux spécialités explique que les chiffres du cancer du sein et de cancers invasifs du col de l'utérus soient nettement meilleurs que dans les autres pays européens. Aujourd'hui de nombreux praticiens et de nombreuses femmes souhaitent le rétablissement de la formation de gynécologie médicale. Aussi, il lui demande si elle compte accéder à cette demande.

Texte de la réponse

La secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés tient à rassurer l'honorable parlementaire. Tout a été fait pour consolider l'avenir de la gynécologie médicale, discipline essentielle pour la santé des femmes. Un enseignement spécifique de gynécologie médicale vient d'être restauré. La secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés a en effet proposé que le DES actuel de gynécologie obstétrique devienne un DES de gynécologie médicale et gynécologie obstétrique, c'est-à-dire un DES à deux options, l'une médicale, l'autre chirurgicale et obstétricale. Ce projet a reçu l'approbation de tous les partenaires concernés et en particulier de la Société française de gynécologie médicale, de la Fédération des collèges de gynécologie médicale et du Collège national des gynécologues et obstétriciens. Les maquettes pratique et théorique de ce nouveau cursus de formation sont désormais finalisées. Elles vont faire l'objet dans les tous prochains jours d'un arrêté du ministre de l'éducation nationale et seront opérationnelles dès novembre 2000. Le nombre global d'internes autorisés à choisir le nouveau DES de gynécologie obstétrique et de gynécologie médicale sera progressivement augmenté pour aboutir à 200 par an en 2002, avec un nombre d'internes en gynécologie médicale qui représentera environ 30 % de l'effectif. La secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés a demandé au comité de suivi mis en place pour élaborer cette nouvelle maquette de formation de poursuivre sa tâche en veillant pendant les mois à venir à ce que les intérêts des deux filières soient communément respectés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44637

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2311

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4610